

MODALITÉS DE SÉLECTION AIDA France 2016 pour les championnats du Monde AIDA par équipe



L'objectif de la sélection en équipe de France AIDA pour les championnats du Monde AIDA 2016 par équipe n'est de pas choisir les meilleurs apnéistes dans l'absolu, mais de choisir parmi les meilleurs apnéistes polyvalents en STA, DYN et CWT au total des points, ceux qui semblent les plus à même d'évoluer dans un collectif. C'est une équipe qui participe aux mondiaux par équipe, ce n'est pas un individu isolé.

- 1 Le comité directeur AIDA France (CD) est désigné instance de sélection pour les mondiaux AIDA 2016. Les décisions concernant les modalités de sélections sont prises à la majorité simple des voix exprimées du CD.
- 2 Les membres du CD actuel, candidats potentiels pour la sélection, ne peuvent pas voter sur les points concernant les sélections mais peuvent être consultés.
- 3 Dans tous les cas, les compétiteurs devront avoir 18 ans révolus au début des championnats du monde AIDA, avoir la nationalité française et une licence compétition AIDA France 2016, se déclarer candidat avant le 15 Mars 2016 et ne pas avoir été sous le coup d'une suspension pour dopage dans les deux années précédant le premier jour des championnats du monde dans toute fédération nationale ou internationale.
- 4 Le CD proposera une équipe homme et une équipe femme composées pour chacune de 3 titulaires et éventuellement un remplaçant. S'il advenait que le niveau sportif de l'équipe homme ou femme soit trop bas, AIDA France se réserve le droit de n'engager qu'une équipe.
- 5 Les performances réalisées entre le 25 novembre 2015 et le 31 Juillet 2016 seront prises en compte dans les critères de pré-sélection. Le comité directeur d'AIDA France proposera le 16 Juillet 2016 la liste des athlètes retenus.
- 6 La meilleure performance sera prise en compte dans chaque discipline (CWT, DYN et STA) pour établir pour chaque apnéiste candidat un total de points calculé sur la base des règlements AIDA.
- 7 Seules peuvent être prises en compte les performances réalisées en compétition AIDA, nationale ou internationale, en mini contest sélectif et en plus, pour la mer lors de matins de sélection éventuellement mis en place par AIDA France.
- 8 Les candidats de la métropole devront participer au minimum en indoor à une compétition AIDA France.
- 9 La sélection des athlètes composant une équipe sera faite en tenant compte de l'ensemble des critères suivants :
 - total des points du combiné CWT STA et DYN (cf art 6)
 - l'expérience en compétition
 - régularité des performances
 - esprit d'équipe.
- 10 L'apnéiste sélectionné doit signer la charte AIDA France.
- 11 Tout cas de figure non prévu par les présentes règles fera l'objet d'une décision du comité directeur d'AIDA France sur proposition du pôle de sélection.